

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 3293 /M.O.I.

ASTRIDA



1222

Objets:

Prime de regularité  
travailleurs.-

Transmis au candidat a/chef Cassien Mugesera  
et aux cantonniers Busarabge Jugura Ntantege Ruberandinda en  
les priant d'inscrire les travailleurs marqués sur leur liste  
au salaire de 5 frs pour le mois de Décembre à titre de prime  
de regularité.

Astrida, le 25 novembre 1950.-  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
J. KIRSGH,